



Cahier des charges

Évaluation finale des stratégies nationales « Prévention des maladies non transmissibles (MNT) » et « Addictions » (2017-2024)

Christine Heuer, OFSP, service Évaluation et recherche, 28.03.2022

Sommaire

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Situation initiale / contexte et motif de l'évaluation | 2 |
| 2 | L'objet d'évaluation et son contexte | 2 |
| 3 | Informations relatives à l'évaluation | 3 |
| 3.1 | Organigramme du projet d'évaluation | 3 |
| 3.2 | Buts et objectifs de l'évaluation | 5 |
| 3.3 | Questions d'évaluation (de l'ébauche des éléments-clés du 25.3.21) | 5 |
| 3.4 | Design d'évaluation et méthodologie | 6 |
| 3.5 | Produits et prestations attendus de l'évaluation | 7 |
| 3.6 | Calendrier et jalons de l'évaluation | 8 |
| 3.7 | Enveloppe financière / budget | 9 |
| 3.8 | Diffusion et utilisation des résultats de l'évaluation (valorisation) | 9 |
| 4 | Procédure d'adjudication du mandat d'évaluation | 9 |
| 4.1 | Exigences relatives à l'offre | 9 |
| 4.2 | Jalons et délais de la procédure d'adjudication | 10 |
| 5 | Confidentialité, indépendance, impartialité et gestion des conflits d'intérêts | 10 |
| 6 | Informations complémentaires / documentation | 10 |
| 7 | Contact | 11 |
| 8 | Annexe | 12 |

1 Situation initiale / contexte et motif de l'évaluation

Les stratégies nationales « Prévention des maladies non transmissibles (MNT) » et « Addictions » (2017-2024) offrent à tous les acteurs étatiques et non étatiques un cadre d'orientation à leur engagement pour la prévention des maladies non transmissibles.

En 2020, une évaluation intermédiaire a eu lieu sur la base du concept-cadre de l'évaluation des deux stratégies¹. Se fondant sur les résultats de l'évaluation, les responsables des stratégies ont pris des mesures d'optimisation notamment dans les domaines de la gouvernance, l'opportunité des mesures ainsi que les extrants (*output*) et les effets directs (*outcome*) des stratégies.

L'évaluation finale doit s'inscrire dans une approche systémique globale et mettre l'accent sur l'arrangement des acteurs, le recours à des synergies en fonction de la marge de manœuvre à disposition ainsi que les effets des stratégies (effets directs / impact). Il s'agit de relever aussi bien les mesures qui ont fait leurs preuves que celles qui entravent la réalisation des objectifs et de montrer le potentiel d'optimisation et d'innovation des stratégies. Lors du contrôle de la mise en œuvre et des effets des stratégies, il convient d'accorder une attention particulière à l'influence de la pandémie de COVID-19 en tant que facteur contextuel.

L'évaluation est mandatée par l'Office fédéral de la santé publique.

2 L'objet d'évaluation et son contexte

En Suisse, un quart de la population environ est touchée par une maladie non transmissible (MNT), aussi appelée NCD (**n**on-**c**ommunicable **d**iseases). À l'heure actuelle, les MNT représentent la cause de décès la plus répandue dans notre société. En Suisse, le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les affections respiratoires chroniques provoquent plus de 50 % des décès prématurés (soit avant l'âge de 70 ans) chez les hommes et plus de 60 % chez les femmes². Le mode de vie (alimentation, activité physique, tabagisme, consommation d'alcool), les facteurs physiologiques tels que le poids ou la tension artérielle ainsi que des facteurs structurels (école, travail, foyers pour adolescents, hébergements sociaux, etc.) influencent la survenue de MNT³. Les maladies non transmissibles augmentent avec l'âge.

La consommation de substances psychoactives est très répandue en Suisse. Une personne sur quatre fume, neuf personnes sur dix boivent de l'alcool et un demi-million de personnes ont fumé du cannabis au moins une fois l'année dernière. La dépendance à ces substances a non seulement des répercussions sur la santé, mais également des conséquences sociales importantes comme la perte d'emploi, le recours à l'aide sociale, l'isolement ou une situation de logement instable. En outre, elle peut entraîner des décès prématurés. Dans notre pays, un décès sur sept (soit environ 9500 cas par an) est lié au tabac ; 1600 personnes meurent des suites de l'abus d'alcool et environ 120 d'une consommation de drogues (surdoses).⁴ Si l'on considère les coûts économiques des addictions, on constate que, sur un total de 7,9 milliards de francs, le tabac représente la plus grande part des coûts avec 3,9 milliards de francs, suivi de l'alcool avec près de 2,8 milliards et des drogues avec 0,9 milliard⁵.

Face à ces enjeux sociétaux, le Conseil fédéral a ordonné la mise en œuvre de la stratégie Addictions et le Dialogue Politique nationale de la santé a mandaté l'élaboration de la stratégie MNT. Les deux stratégies figurent à l'agenda Santé2020. En décembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie Santé2030. Dans ce document, il décrit quatre défis, dont l'évolution démographique et sociale. L'une des priorités vise à « renforcer la santé et à prévenir les maladies ». L'objectif 4 consiste à vieillir en bonne santé, d'où le renforcement de la prévention des maladies non transmissibles et la promotion de la santé chez les enfants et les adolescents⁶.

Les deux stratégies ont été mises sur pied en étroite coopération avec les principaux acteurs. La stratégie MNT a été élaborée conjointement par l'OFSP, la Conférence suisse des directrices et des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) en tant qu'organisations responsables de la stratégie. L'OFSP a mis au point la stratégie Addictions avec un large

¹ [Rapports d'évaluation sur la prévention des maladies non transmissibles \(MNT\) et les addictions \(admin.ch\)](#)

² [Causes spécifiques de décès | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

³ [La santé en Suisse – Le point sur les maladies chroniques | OBSAN \(admin.ch\)](#) ou [Rapport sur les MNT 2020-03-06.pdf](#)

⁴ [Addiction : faits et chiffres \(admin.ch\)](#)

⁵ [Polynomics Volkswirtschaftliche Kosten Sucht Schlussbericht-2020-09-25 NEU \(3\).pdf](#)

⁶ [strategie-sante-2030 \(3\).pdf](#)

comité d'experts composé de représentants des cantons, des communes, des associations spécialisées, d'ONG, d'experts de la santé publique et d'autres acteurs de la politique des addictions. L'organisation responsable de la stratégie est l'OFSP.

La stratégie MNT poursuit les objectifs prioritaires suivants (OFSP 2016 : 5) :

1. atténuation de l'augmentation de la charge de morbidité induite par les maladies non transmissibles ;
2. atténuation de l'augmentation des coûts engendrés par les maladies non transmissibles ;
3. réduction des décès prématurés causés par les maladies non transmissibles ;
4. préservation et amélioration de la participation de la population à la vie sociale et de ses capacités productives.

La stratégie Addictions poursuit quatre grands objectifs (OFSP 2015 : 4) :

5. prévenir l'émergence d'addictions ;
6. fournir aux personnes présentant une addiction l'aide et les traitements dont elles ont besoin ;
7. réduire les dommages sanitaires et sociaux ;
8. diminuer les conséquences négatives pour la société.

Les plans de mesures 2017-2024 des deux stratégies ont été adaptés en 2021. Ils visent à améliorer la coordination entre les acteurs, à augmenter l'efficacité des mesures de prévention et de promotion de la santé et à atteindre les objectifs de la stratégie; le plan de mesures Addictions, qui s'appuie sur la politique des quatre piliers, met également l'accent sur la thérapie, la réduction des risques et la répression.

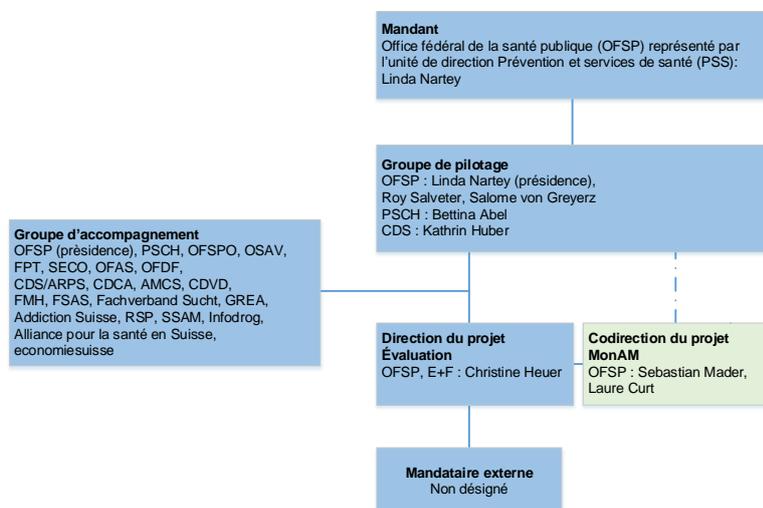
Les deux stratégies MNT et Addictions ainsi que leurs plans de mesures se trouvent actuellement dans leur sixième année de mise en œuvre. Cela fait tout juste deux ans que le monde entier lutte contre une pandémie de coronavirus, qui a des répercussions non seulement sur la [santé psychique](#) de la population, mais par exemple aussi sur la consommation de [substances illégales](#), la [consommation d'alcool](#), le [poids corporel](#), la [pratique d'un sport et l'activité physique](#) ainsi que les [comportements en ligne](#). La majeure partie de ces répercussions vont à l'encontre des objectifs visés par les deux stratégies.

3 Informations relatives à l'évaluation

3.1 Organigramme du projet d'évaluation

L'OFSP est le mandant du projet d'évaluation et le service Évaluation et recherche (E+F) en assure, à l'interne, la direction opérationnelle. Le projet est piloté par un comité composé de l'OFSP, de la CDS et de la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH). Un groupe d'accompagnement dans lequel sont représentés les principales parties prenantes suit le projet d'évaluation à titre consultatif.

De son côté, la division Prévention des maladies non transmissibles de l'OFSP se charge de la direction opérationnelle du système de monitoring des addictions et des MNT MonAM (Système de **Moni**torage **Addictions** et **MNT**), qui fournit de manière centralisée les données utiles à l'évaluation.



La liste des membres du groupe de pilotage et du groupe d'accompagnement figure dans l'annexe.

Le tableau ci-après précise les rôles, les tâches et compétences principales des acteurs de l'évaluation indiqués dans l'organigramme.

| Rôle | Tâches principales, responsabilités et compétences |
|--|--|
| Mandant | <p>Responsabilité générale du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribution formelle du mandat pour la réalisation du projet dans le cadre de la planification de l'évaluation de l'OFSP - Garantie des ressources - Prise de connaissance des résultats du projet |
| Groupe de pilotage | <p>Supervision et pilotage du projet dans une perspective d'ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du concept-cadre de l'évaluation et des cahiers des charges des évaluations intermédiaire et finale (mandats d'évaluation) - Choix de l'équipe chargée des évaluations intermédiaire et finale - Approbation des produits de l'évaluation - Discussion des résultats avec la participation du groupe d'accompagnement et validation de constatations spécifiques - Décision relative à la diffusion et à l'utilisation des résultats - Rédaction de la prise de position sur les résultats d'évaluation |
| Groupe d'accompagnement | <p>Soutien consultatif dans le cadre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport d'une expertise spécialisée (en particulier, retours d'information écrits sur le concept-cadre et le cahier des charges de l'évaluation finale, et feedback écrits concernant les projets des rapports d'évaluation) - Conseil et soutien (en particulier en cas de questions relatives aux données) - Discussion et utilisation des résultats de l'évaluation |
| Direction de projet de l'évaluation | <p>Planification, coordination, conduite du processus et accompagnement de l'évaluation conformément aux objectifs de la gestion de l'évaluation à l'OFSP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite de la gestion des parties prenantes et de la communication - Élaboration des cahiers des charges des évaluations intermédiaire et finale (mandats d'évaluation) - Application de la procédure d'adjudication, y compris la présélection des offres reçues pour la réalisation des mandats d'évaluation - Responsabilité de l'atteinte des objectifs de la démarche évaluative et responsabilité des résultats du projet (temps, coûts, qualité des méthodes et des produits de l'évaluation) - Soutien à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation |
| Direction du système de monitoring Addictions et MNT (MonAM) | <p>Soutien pour l'évaluation sur la base du système de monitoring</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantie d'accès aux données disponibles - Garantie des analyses des données du monitoring, et apport de commentaires sur les résultats obtenus |
| Mandataire | <p>Réalisation de l'évaluation dans le respect des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation SEVAL (standards SEVAL)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exécution des mandats conformément au contrat (→ cahiers des charges de l'évaluation) |

3.2 Buts et objectifs de l'évaluation

L'évaluation fournit les bases de décision pour la suite de la procédure. Elle sert à rendre des comptes et à orienter et optimiser les stratégies MNT et Addictions après 2024.

| Objectifs du mandat d'évaluation | Buts du mandat d'évaluation | Indicateurs d'effets du mandat d'évaluation |
|--|---|---|
| L'évaluation livre des connaissances utiles pour définir des orientations ou des actions relevant des deux stratégies MNT et Addictions. Elle mesure notamment l'efficacité et l'opportunité et formule des recommandations. | <ul style="list-style-type: none"> • Les forces et les faiblesses de la mise en œuvre des deux stratégies MNT et Addictions sont connues. • Des informations sont disponibles sur la <i>pertinence et l'opportunité</i> des stratégies et de leurs mesures principales (accent particulier : priorisation et pondération des stratégies et des mesures concernant la réalisation des objectifs). • Le degré de réalisation des objectifs fixés pour les effets directs au niveau des relais et des groupes-cibles est contrôlé (efficacité). • L'évaluation a porté un jugement sur les effets obtenus auprès de certains groupes-cibles ainsi qu'au niveau de la société (impact) (efficacité). • Les potentiels d'optimisation qui en résultent sont mentionnés, et des recommandations pertinentes et réalistes pour l'avenir des deux stratégies sont formulées. | <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de pilotage de l'évaluation prend position sur les résultats de l'évaluation. • Le groupe de pilotage et les parties prenantes tirent des enseignements. • Les responsables et les parties prenantes des stratégies prennent des décisions en vue d'optimiser les stratégies. • Les organisations responsables des stratégies font des propositions relatives aux activités ultérieures relevant de la prévention des MNT et des addictions. Ils les soumettent au Conseil fédéral et au Dialogue Politique nationale de la santé. |

3.3 Questions d'évaluation

Principales questions de recherche

Comme indiqué en introduction, l'évaluation doit s'inscrire dans une approche systémique globale. Il s'agit de relever aussi bien les mesures qui ont fait leurs preuves que celles qui entravent la réalisation des objectifs et de montrer le potentiel d'optimisation et d'innovation des stratégies. Les questions ne sont pas classées par ordre de priorité :

1. Dans quelle mesure les mesures d'optimisation décidées sur la base de l'évaluation intermédiaire (cf. note d'information au CF du 17.8.2020) ont-elles été mises en œuvre ? Les mesures d'optimisation portent-elles leurs fruits ?
2. Les stratégies restent-elles pertinentes et portent-elles toujours sur d'importants problèmes relevant de la santé et du domaine (psycho)social ?
3. Quelles avancées ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des deux stratégies depuis l'évaluation intermédiaire ?
4. Dans quelle mesure les acteurs/partenaires principaux mettent-ils efficacement en œuvre les stratégies en tant que « tâche commune » et dans quelle mesure ont-ils recours aux synergies en fonction de leur marge de manœuvre (→ arrangement des acteurs ; rôles et compétences, contraintes ; interfaces ; ressources) ?
5. Dans quelle mesure les comités compétents ont-ils assumé avec succès leur fonction de pilotage dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies ?
6. Les stratégies ont-elles atteint leurs objectifs en matière d'effets (effets directs sur les groupes-cibles spécifiques et impact au niveau de la population ou de la société) ? Si non, pourquoi ? Y a-t-il des effets inattendus positifs ou négatifs ? Si oui, lesquels ?

Remarque : les indicateurs correspondants doivent se baser essentiellement sur des données existantes (MonAM et autres sources).

7. Quels facteurs contextuels pertinents ont une influence positive ou négative sur la réalisation des objectifs des stratégies et dans quelle mesure ? Quelles sont les répercussions de la pandémie sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs des stratégies ? Comment a-t-on réagi aux défis particuliers qu'a engendré la lutte contre la pandémie (p. ex. dans les domaines de l'activité physique, de la consommation de substances, de la santé psychique, etc.) ?
8. Dans quels domaines les mesures principales des stratégies ont-elles particulièrement fait leurs preuves, et lesquelles (contribution effective et efficace aux objectifs fixés pour les effets directs et l'impact) et où y a-t-il un potentiel d'optimisation, voire d'innovation ?
9. Quels sont les résultats autres que ceux orientés sur les questions d'évaluation (*other findings*) ?

Le début du rapport final décrira brièvement les problèmes sociétaux que les deux stratégies doivent résoudre, de quelle manière et avec des quels éléments.

3.4 Design d'évaluation et méthodologie

Les soumissionnaires sont libres de proposer les procédures et les méthodes qui leur semblent pertinentes pour la collecte et l'analyse des données. Le design d'évaluation et la procédure prévue pour le traitement des questions d'évaluation doivent être présentés dans l'offre de manière aussi concrète, compréhensible et claire que possible.

S'agissant de la collecte et de la disponibilité des données, il convient de se référer au concept-cadre de l'évaluation du 17 août 2018, chapitre 3.4 « Sources des données de l'évaluation ».

| Questions principales | Collecte des données auprès de ... | Méthode proposée pour la collecte et l'analyse des données | Données disponibles (sources de données ? disponibilité ?) |
|---|--|---|--|
| Pertinence des stratégies | Société, monde scientifique | Analyse statistique (méthode descriptive) Analyse de documents Entretiens avec des experts | Données MonAM, autres données Documents disponibles Données à collecter |
| Opportunité des stratégies et de leurs mesures principales | Société, monde politique | Entretiens d'experts avec certains partenaires de la mise en œuvre et des services indépendants | Données à collecter |
| Efficacité des stratégies (réalisation des objectifs fixés pour les effets directs et l'impact) | Partenaires de la mise en œuvre sur le terrain (cantons, communes, villes, ONG, le cas échéant personnes concernées), monde scientifique | Analyse de documents (rapports annuels des stratégies, etc.) Entretiens d'experts avec certains partenaires de la mise en œuvre et des services indépendants Analyse de l'instrument de controlling concernant l'état de la mise en œuvre à la fin de l'année (document en allemand uniquement : « Übersicht zum Stand der Umsetzung per Ende Jahr ») et rapports annuels des organisations responsables Analyse des évaluations dues à des partenaires de la mise en œuvre Analyse statistique (méthode descriptive et si possible inférence statistique avec des méthodes modernes d'analyse causale) | Documents disponibles Données à collecter Documents disponibles Documents disponibles Données du MonAM ⁷ , autres |
| Recommandations | Évaluateurs, experts | Analyse de documents | Résultats de l'évaluation |

⁷ Une analyse des effets aurait besoin d'être différenciée selon les indicateurs de l'âge, du sexe et de la région linguistique, et si possible aussi de la formation, de la nationalité, du statut d'activité et du revenu. Or, le MonAM ne permet pas d'atteindre un tel niveau de désagrégation des données pour chacun des indicateurs (les indicateurs de l'EES le permettent, par exemple).

S'agissant des questions d'évaluation relatives à la réalisation des objectifs (au niveau des effets directs et de l'impact) et au caractère éprouvé des mesures principales, il y a lieu de tenir compte des points suivants :

Dans un premier temps, la partie contractante doit concevoir, dans le cadre du mandat, un système d'objectifs pour les deux stratégies. Celui-ci doit contenir les principaux objectifs à examiner en ce qui concerne les effets directs et l'impact et, le cas échéant, les effets inattendus. Sur cette base, il convient, dans une seconde étape, de définir les indicateurs⁸ et les sources de données à utiliser et de déterminer les domaines et les mesures principales des stratégies à examiner. Le système d'objectifs proposé avec les indicateurs et mesures principales y afférents sera soumis pour approbation au groupe de pilotage de l'évaluation.

Les indicateurs du MonAM, dont les données sont issues de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2022, ne seront intégrés dans le MonAM qu'au premier trimestre 2024. L'Office fédéral de la statistique (OFS) fournira à l'OFSP les données brutes des entretiens téléphoniques sous forme de tableau d'ici au mois d'août 2023 au plus tard (80 % des cas et sans pondération). La version définitive du rapport final devra contenir les données définitives de l'ESS.

Traitement des données

- Lorsque cela s'avère pertinent et judicieux, les soumissionnaires indiquent, s'agissant de la gestion des données récoltées dans le cadre du mandat, comment ils respectent les bonnes pratiques du domaine scientifique spécifique. Pour les sciences sociales, celles-ci sont documentées, par exemple, par FORS, le centre de compétences suisse en sciences sociales (<https://forscenter.ch/> und [SWISSUbase](https://www.swissubase.ch/)).
- L'art. 22 de la loi fédérale sur la protection des données (LPD, [RS 235.1](#)) prévoit que les données sont rendues anonymes dès que le but du traitement le permet.
- Au moment de la soumission, les soumissionnaires vérifient si les données qui devront être collectées dans le cadre de ce mandat pourraient se prêter à une utilisation secondaire par des tiers. Le cas échéant, le mandataire est responsable de traiter les données de manière adéquate et de les transmettre à une instance qu'il convient de désigner⁹.

3.5 Produits et prestations attendus de l'évaluation

| Produits / prestations | Indicateurs quantitatifs | Indicateurs qualitatifs |
|---|--|---|
| Système d'objectifs | Tableau présenté après le kick-off meeting Document Word ou Excel | - Liste des objectifs à examiner en ce qui concerne les effets directs et l'impact - Liste des indicateurs à utiliser avec les sources de données correspondantes - Liste des domaines / mesures principales à examiner |
| Plan de travail et calendrier détaillés | Tableau présenté après le kick-off meeting Document Word | - Description du mandat - Mention des questions d'évaluation - Présentation claire et chronologique des étapes de l'évaluation (procédure ; méthodes) - Présentation des délais, des prestations, des produits et de leurs coûts - Respect des délais impartis |
| Rapport d'état succinct brève séance en ligne avec le groupe de pilotage et, le cas échéant, le groupe d'accompagnement | Rapport succinct (résultats intermédiaires, état d'avancement des travaux) de 10 pages maximum Document Word et PDF | - Aperçu des enquêtes menées jusqu'ici et de leurs résultats avec indication des instruments d'enquête, des guides d'entretiens, des personnes interrogées, etc. ainsi que des étapes ultérieures - Les éventuelles difficultés et limites sont exposées ouvertement. - Respect des délais impartis |

⁸ Une vue d'ensemble sous forme de tableau de tous les indicateurs du MonAM est mise à la disposition de la partie contractante lors de la réunion de lancement.

⁹ P. ex. FORS (<https://forsbase.unil.ch/>) ou OFSP.

| | | |
|--|--|---|
| Rapport d'évaluation all. ou fr. Résumé (partie intégrante du rapport final) Version approuvée (all./fr.)* Projets (all. ou fr.) | Maximum 60 pages (sans annexe) Document Word et PDF 5-8 pages A4 | - Les ébauches de produits remises doivent, d'après les auteurs, être publiables telles quelles autant au niveau du contenu que de la forme. Les documents doivent être signalés comme ébauches jusqu'à ce qu'ils soient approuvés par le service Évaluation et recherche. - Critères pour la version définitive : cf. Check-list pour l'appréciation des rapports d'évaluation - Respect des délais impartis |
| Management summary du rapport d'évaluation (all./fr.)* | 2 pages A4 Document Word et PDF | - Bref résumé du rapport d'évaluation : donne un aperçu succinct mais complet de l'évaluation et de ses résultats - Contient un abstract - S'adresse au Conseil fédéral - Respect des délais impartis |
| Une présentation orale devant le groupe de pilotage Une présentation orale devant le groupe d'accompagnement | Les besoins, la portée/durée et la forme de la présentation doivent être fixés avec le service E+F Diapositives PowerPoint et polycopié | - Traitement des contenus adapté aux destinataires - Les éventuelles difficultés et limites sont exposées ouvertement Contenus axés sur les résultats les plus importants pour l'action et la prise de décision - Amorces pour une discussion approfondie (surtout sur les constatations d'ordre stratégique et politique) |
| * Traduction du résumé et du management summary (all./fr.) | | - La qualité des traductions doit être contrôlée par un locuteur natif de l'équipe mandatée - Respect des délais impartis |
| Participation à des échanges réguliers selon le besoin | par téléphone, pour des séances d'une demi-heure avec la direction de projet | - en charge du mandat afin de faire de brefs points de situation relatifs au déroulement du mandat et aux démarches qui suivent |

Aussi bien l'utilisation des instruments de collectes de données que les produits de l'évaluation sont soumis à un contrôle de qualité qu'effectue la direction du projet d'évaluation à l'OFSP. Cette mesure s'applique en particulier au projet de rapport final ou à un éventuel projet de rapport intermédiaire, avant qu'il ne soit transmis à d'autres cercles. Il s'agit donc de prévoir une fenêtre temporelle pour ce contrôle de qualité (cf. 3.6 Calendrier et jalons de l'évaluation).

3.6 Calendrier et jalons de l'évaluation

| | Jalons (objectifs intermédiaires) | Délais |
|----|---|-----------------|
| | Début du contrat | 1.6.2022 |
| 1. | Kick-off meeting | à définir |
| 2. | Ébauche du plan de travail et du calendrier détaillés (y c. système d'objectifs des stratégies (effets directs / impact) avec les indicateurs et leurs sources de données ainsi que les domaines et les mesures principales à examiner) | 18.10.2022 |
| 3. | Approbations du système d'objectifs des stratégies ainsi que du plan de travail et du calendrier détaillés de l'évaluation par le groupe de pilotage | 28.10.2022 |
| 4. | Le rapport final est disponible à l'état de projet. | 21.11.2023 |
| 5. | Séance avec présentation et discussion du projet de rapport final avec le groupe de pilotage | Début déc. 2023 |
| 6. | Séance avec présentation et discussion du projet de rapport final avec le groupe d'accompagnement | mi-janv. 2024 |
| 7. | Version remaniée du rapport final sur la base de la méta-évaluation | 28.2.2024 |
| 8. | Approbation des produits finaux de l'évaluation par le groupe de pilotage | 31.3.2024 |
| | Fin du contrat | 30.4.2024 |

3.7 Enveloppe financière / budget

Plafond des coûts : 180 000 CHF, y c. TVA

L'argent est versé au fur et à mesure que les étapes sont atteintes. Seuls les frais effectifs sont couverts. Les versements ne sont effectués que sur présentation d'une facture et des preuves correspondantes.

3.8 Diffusion et utilisation des résultats de l'évaluation (valorisation)

Le rapport final de l'évaluation finale et son management summary seront publiés une fois que le Conseil fédéral et le Dialogue Politique nationale de la santé en auront pris connaissance. Le groupe de pilotage de l'évaluation décide de la date de la publication. L'OFSP se chargera de diffuser les produits de l'évaluation dans le groupe d'accompagnement de l'évaluation, auprès des organisations partenaires ainsi que des autres groupes de destinataires intéressés.

Les utilisateurs principaux des résultats sont les organisations responsables des deux stratégies nationales, ainsi que le DFI et le Dialogue Politique nationale de la santé. Mais les résultats s'adressent également à tous les partenaires de mise en œuvre, à d'autres acteurs et au grand public.

4 Procédure d'adjudication du mandat d'évaluation

Le présent mandat est adjugé dans le cadre d'une procédure invitant à soumissionner.

Les mandataires potentiels sont invités à présenter une offre.

Lors de l'adjudication de ses mandats, l'OFSP applique les principes visés à l'art. 11 de la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1¹⁰). Pour cette adjudication, seules les Conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services s'appliquent¹¹.

La « Déclaration du soumissionnaire toutes les branches (DÉCLARATION attestant du respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la LTN, de l'égalité salariale entre femmes et hommes, du droit de l'environnement et des dispositions visant à éviter la corruption) » doit obligatoirement être jointe dûment signée à la documentation¹². D'autres preuves fixées à l'art. 4, al. 4 et à l'annexe 3 de l'ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (OMP ; RS 172.056.11¹³) peuvent être demandées si nécessaire (p. ex. extrait du registre du commerce).

Les personnes exerçant une activité indépendante joignent à la documentation une confirmation de la caisse de compensation AVS (ne remontant pas à plus de deux ans) (→ attester, du point de vue du droit des assurances sociales, le statut d'indépendant du potentiel partenaire contractuel).

4.1 Exigences relatives à l'offre

Les exigences relatives à l'offre, y compris les exigences posées à l'équipe d'évaluation, figurent dans l'aide-mémoire « [Élaboration et appréciation d'offres pour mandats d'évaluation](#) ». Étant donné que l'analyse de l'efficacité est très importante, il est impératif de disposer des connaissances statistiques correspondantes.

Les offres soumises sont évaluées sur la base des critères contenus dans le « Formulaire d'appréciation d'offres pour mandats de l'évaluation » (cf. page 3 de l'aide-mémoire susmentionné). Les critères d'adjudication pour le mandat sont l'adéquation des prestations offertes, le prix (coûts), les délais, les critères relatifs aux soumissionnaires et l'impression générale qui se dégage de l'offre.

Remarque : les coopérations, p. ex. entre organisations privées et universitaires, sont possibles dans le cadre de l'offre¹⁴.

¹⁰ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/126/fr>

¹¹ www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/auftraege-bund/agb.html

¹² Version actuelle sous : www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/auftraege-bund/selbstdeklarationen.html

¹³ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/127/fr>

¹⁴ Il convient toutefois de désigner un interlocuteur principal et d'éventuels partenaires contractuels.

4.2 Jalons et délais de la procédure d'adjudication

| Jalons de la procédure d'adjudication | Délais |
|---|---------------------------|
| Envoi de l'invitation à présenter une offre | 30.3.2022 |
| Remise de la déclaration d'intérêt (par voie électronique à christine.heuer@bag.admin.ch) | 14.4.2022 17.00 h |
| Éventuelles demandes d'éclaircissements au sujet du mandat | 20.4.2022 |
| Soumission des offres (10 pages au maximum) (par voie électronique à christine.heuer@bag.admin.ch) | 4.5.2022 17.00 h |
| Sélection des meilleures offres par le service E+F, envoi de l'invitation à présenter les offres | 6.5.2022 |
| Présentation des offres devant le groupe de pilotage de l'évaluation | 13.5.2022, matin |
| Choix de l'équipe d'évaluation par le groupe de pilotage de l'évaluation et communication de la décision par le service E+F | Au plus tard le 16.5.2022 |

5 Confidentialité, indépendance, impartialité et gestion des conflits d'intérêts

Par la signature de l'offre, les soumissionnaires confirment...

- ... préserver la confidentialité. Ils s'engagent à traiter de manière confidentielle les faits qui ne sont ni notoires ni accessibles à tout un chacun et garantissent que leurs collaborateurs fassent de même.
- ... leur indépendance et impartialité. Être indépendant signifie n'avoir aucun lien juridique ou économique avec l'objet d'évaluation. Être impartial signifie en particulier n'avoir aucun parti pris à l'égard de l'objet à évaluer.

Gestion des conflits d'intérêts

- Les soumissionnaires / mandataires de l'OFSP **garantissent** notamment que les experts auxquels ils font appel ne sont pas soumis à des conflits d'intérêts et peuvent prodiguer leurs conseils en toute indépendance et impartialité.
- Les éventuels conflits d'intérêts qui surviendraient avant et pendant la procédure d'adjudication ou pendant l'accomplissement du mandat, que ce soit du côté des soumissionnaires / mandataires ou du côté des experts consultés, **doivent** être communiqués sans retard à la personne responsable du mandat à l'OFSP.

6 Informations complémentaires / documentation

Documentation relative aux stratégies MNT et Addictions

- [Maladies non transmissibles : faits & chiffres \(admin.ch\)](#)
- [Addictions : faits et chiffres \(admin.ch\)](#)
- [Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles \(admin.ch\), 2016](#)
- [Stratégie nationale Addictions \(admin.ch\), 2015](#)
- MonAM – Système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles : [MonAM – Système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies transmissibles | OFSP \(admin.ch\)](#)
- Concept-cadre et évaluation intermédiaire des stratégies nationales MNT et Addictions 2020 : [Rapports d'évaluation sur la prévention des maladies non transmissibles \(MNT\) et les addictions \(admin.ch\)](#)
- Modèles d'effets de la stratégie MNT et de la stratégie Addictions pour 2020 : cf. concept-cadre (ci-dessus) ; documents d'accompagnement non publiés
- [Modèle d'impact de la stratégie de Promotion Santé Suisse 2019–2024](#) (2021)

Documentation relative à l'évaluation à l'OFSP :

- [L'évaluation à l'OFSP : concept-cadre](#)
- [Gestion de l'évaluation à l'OFSP](#) dans le respect des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation SEVAL
- [Glossaire de l'évaluation de l'OFSP \(2017\)](#)

7 Contact

Responsable du projet d'évaluation : Christine Heuer, Service Évaluation et recherche
Courriel : Christine.Heuer@bag.admin.ch, tél. : 058 462 63 55 (présence : lu – je) ; absente du 25.4 au 1.5.2022

8 Annexe

Membres du groupe de pilotage et du groupe d'accompagnement de l'évaluation

Groupe de pilotage de l'évaluation

| | |
|---|--|
| Office fédérale de la santé publique OFSP | Linda Nartey (présidence) Vice-directrice / Responsable de l'unité de direction Prévention et services de santé |
| | Roy Salveter Responsable de la division Maladies transmissibles |
| | Salome von Greyerz Responsable de la division Stratégies de la santé |
| Promotion santé Suisse PSCH | Bettina Abel Vice-directrice, Responsable des programmes |
| Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS | Kathrin Huber Secrétaire générale suppléante |

Groupe d'accompagnement de l'évaluation

| | |
|--|--|
| Office fédérale de la santé publique OFSP | Linda Nartey (présidence) Vice-directrice / Responsable de l'unité de direction Prévention et services de santé |
| | Eva Bruhin Responsable de la section Stratégies de prévention (jusqu'à fin 2022) |
| | Simona de Berardinis Section Stratégies de prévention, cheffe de projet de la Stratégie nationale Addictions et suppléante de la section Stratégies de prévention |
| Promotion santé Suisse PSCH | Lisa Guggenbühl Responsable Gestion des impacts |
| Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS / Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé ARPS | Silvia Steiner Cheffe de projet Promotion de la santé et prévention, directrice de l'ARPS |
| Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV | Michael Beer Vice-directeur, Responsable de la division Denrées alimentaires et nutrition, vice-directeur |
| Office fédéral du sport OFSPO | Nadja Mahler Responsable du sous-domaine Formation, mouvement, recherche |
| Office fédérale des assurances sociales OFAS | Christina Eggenberger Co-responsable du programme national de recherche sur l'assurance invalidité, secteur Tâches spéciales, domaine AI |
| Secrétariat d'État à l'Économie SECO | Ralph Krieger Collaborateur scientifique, Ressort Travail et santé |
| Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF | Cécilia Ben Salah-Paschoud Spécialiste du Marché de l'alcool |
| Fonds de prévention du tabagisme FPT | Verena Friedrich Collaboratrice scientifique |
| Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions CDCA | Tanja Iff, coordinatrice pour la CDCA Collaboratrice scientifique, OFSP, Section Stratégies de prévention et gestion des bureaux de la CDCA et de la CDVD |

| | |
|---|--|
| Association des médecins cantonaux de Suisse AMCS | Karin Faisst Responsable du Service de la prévention de la santé, Département de la santé, canton de St-Gall |
| Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance CDVD | Aline Bernhardt Keller Membre CDVD Responsable du dispositif addictions Service social Lausanne Dispositif aide d'urgence et dispositif addictions Ville de Lausanne |
| Fédération des médecins suisses FMH | Barbara Weil Responsable Division Public Health |
| Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la santé FSAS | Valeska Beutel Membre du comité de la FSAS Responsable de la politique du travail, Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée APSPA |
| Fachverband Sucht | Stefanie Knocks Secrétaire générale |
| Groupement Romand d'Etudes des Addictions GREA | Celestine Perissinotto Chargée de projet alcool |
| Sucht Schweiz | Grégoire Vittoz Directeur |
| Réseau Santé Psychique Suisse REP | Alfred Künzler Chef du bureau de coordination |
| Société Suisse de Médecine de l'Addiction SSAM | Toni Berthel Membre du Conseil d'administration |
| Infodrog | Franziska Eckmann Directrice |
| Alliance pour la santé en Suisse | Astrid Czock Membre d'Alliance pour la santé en Suisse Directrice de QualiCCare |
| economiesuisse | Ensar Can Collaborateur scientifique, Politique économique & éducation |